

Qu'est-ce que c'est ?

L'angioedème, aussi appelé œdème de Quincke, se manifeste par un gonflement de la partie profonde de la peau, dû à la sortie de liquide hors des vaisseaux sanguins. 2 principaux mécanismes sont actuellement connus :

- **Un mécanisme histaminique**, lié à l'activation de cellules du système immunitaire, en particulier les mastocytes et éosinophiles. Elle peut être due à une allergie ou à une pseudo-allergie. Les manifestations sont les mêmes, à savoir : gonflement et démangeaisons de la partie gonflée, avec ou sans plaques rouges sur la peau.

Lors d'**allergie**, l'angioedème est un critère de sévérité, et peut aboutir à des difficultés respiratoires pouvant aller jusqu'à l'arrêt respiratoire (par obstruction des voies aériennes dans la bouche ou dans la gorge). Les allergènes couramment impliqués sont les venins de guêpe et d'abeille, les aliments, les médicaments. Une autre forme d'allergie est celle de contact, comme pour l'urticaire (allergie à une plante, un animal ou un produit chimique entré en contact direct avec la zone où se situe l'angioedème).

Egalement une **pseudo-allergie**, ou **intolérance**, peut se manifester par un angioedème histaminique, par ingestion de **substances riches en amines biogènes ou histaminolibératrices** :

Aliments : Blanc d'œuf ; Boissons alcoolisées fermentées ou distillées : bière, liqueur de noisette, vin (surtout rouge ou mousseux), vin de noix ; Charcuterie de viande crue : foie de porc, jambon, lard, salami, saucisson, toute charcuterie emballée ; Chocolat et cacao ; Fromages fermentés : camembert, emmenthal, fondue, gouda, parmesan, roquefort ; Fruits : agrumes, ananas, bananes, cacahuète, fraises, noisette, noix ; Graines : sésame ; Légumes : aubergine, choucroute, choux, épinards, tomates ; Poissons et fruits de mer : crustacés, sardine, saumon, thon, tout ce qui est en conserve/séché/fumé

Additifs alimentaires : Colorants : amarante (E 123), azorubine (E 122), brun HT (E 155), jaune orange (E 110), pigment rubis (E 180), rouge alura (E 129), rouge de cochenille (E 124), rouge 2G (E 128), tartrazine (E 102) ; Conservateurs : acide benzoïque (E 210) et ses dérivés (E 211-217), acide sorbique et sorbate (E 200-203), anhydride sulfureux et sulfites (E 220-228), enzymes (ex : lysozyme : E 1105) ; Exhausteurs de goût : acide glutamique et glutamate (E 620-625)

Certains médicaments histamino-libérateurs, comme certains antibiotiques (ex : colimycine, vancomycine), les opiacés (morphine, codéine, etc), les produits de contraste iodés. Aussi certains médicaments modifient le métabolisme et provoquent des symptômes d'allergie (aspirine et autres anti-inflammatoires non stéroïdiens comme l'ibuprofène et le diclofénac).

Le **contact** avec une substance irritante, comme l'ortie, les méduses, certaines chenilles, peut aussi provoquer un angioedème histaminique.

- **Un mécanisme kininergique**, lié à des anomalies de fonctionnement de la voie des kinines, substances qui règlent la taille et la perméabilité des vaisseaux sanguins. Le gonflement ne démange typiquement pas et il n'y a en général pas de plaques rouges

sur la peau. Cet angioedème peut être douloureux, et même provoquer des douleurs abdominales imitant une appendicite. La cause est souvent un médicament pour le cœur ou l'hypertension artérielle (IEC : inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine), plus rarement héréditaire ou d'autre origine (maladie auto-immune, maladie hématologique, infection, etc).

Comment fait-on le diagnostic ?

Selon le mécanisme et la cause suspectée, différents examens peuvent être proposés.

En cas d'angioedème histaminique, un bilan à la recherche d'une allergie, en particulier par **tests cutanés**, est réalisé.

Dans le cas d'angioedème d'allure kininergique, une prise de sang avec **analyse de la voie des kinines** est réalisé si la cause n'est pas claire (par exemple en l'absence de prise de médicament).

Quels traitements sont possibles ?

L'**éviction** de ce qui n'est pas toléré est la base du traitement. Toutefois, une exposition accidentelle ou une nouvelle cause pouvant survenir, un **traitement d'urgence** à garder sur soi est prescrit selon la gravité de l'angioedème que vous avez présenté. Selon le mécanisme de ce dernier, un auto-injecteur d'adrénaline ou des anti-histaminiques seront prescrits (angioedème histaminique), ou bien des modulateurs de la voie des kinines, comme l'acide tranexamique voire l'icatibant (pour l'angioedème héréditaire), en Europe.

Un passeport de maladie vous est aussi remis, expliquant les précautions à prendre, en particulier en cas d'angioedème kininergique héréditaire (précautions lors de soins dentaires, chirurgie et anesthésie, une forte réaction à l'endroit traumatisé pouvant se produire, et selon la localisation (bouche, gorge) être dangereuse).

Pour en savoir plus, vous pouvez discuter avec votre médecin traitant ou contacter le cabinet CIAO. Sur le site internet www.immunologie-allergologie-paiano.ch, d'autres documents complémentaires à celui-ci sont disponibles.